

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix et le onze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

Présents : MM. PAULIN Michel, CARON Michel, REBOLLO Jacques, GLAS Pascal, LABESSE Jacques, THOULOZE Philippe, CHAY Gilles, BOURDON Michel, CADENET Patrice

Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle, SANTOUCHI Florence

Absent excusé : Mr LABESSE Jacques procuration PIALOT Bernard
Mr GEYNET

Secrétaire : Mme GUEIFFIER été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 20 heures 30.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 15/12/2009.

Signatures.

Contrat Unique Insertion

Sur la proposition du Maire, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Autorise, Monsieur le Maire à conclure des contrats Unique d'Insertion, ainsi que leurs éventuels renouvellement.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article à l'article 6413 du budget.

Renforcement BTA Poste Escaunes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux suivants :
Renforcement BTA Poste « Escaunes » chemin de l'Aqueduc et le chemin des Olivettes
Pour un montant total de travaux de 46.000,00 € HT soit 55.016,00€ TTC.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée.

Définition sommaire du projet :

Le projet consiste à résoudre le problème électrique signalé par la Fiche Proposition Travaux d'EDF N° 74 7 2380 qui signale 11 clients mal alimentés.

Ce projet prévoit le remplacement aérien de 430m de câble T70 par 430m de câble T150 issu du Poste « Escaunes » sur le chemin de l'Aqueduc et le chemin des Olivettes

Après avoir ouï son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

-Approuve le projet dont le montant s'élève à 46.000,00€ HT, soit 55.016,00 € TTC

- Demande l'inscription du projet au programme syndical de travaux
- S'engage à inscrire sa participation dans son budget,
- Autorise le SMDE à demander les financements correspondants.
- Versera sa participation qui sera définie ultérieurement par délibération

Dissimulation BT Rte Puit d'agathe

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux suivants :
 Dissimulation BT issu du Poste « Planes » Rte du Puis d'agathe RD 205
 Ce projet s'élève à : 74.000,00 € HT soit 88.504,00€ TTC.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée.

Définition sommaire du projet :

La Mairie sollicite le SMDE pour dissimuler les réseaux secs Route du Puits d'Agathe
 Concernant le réseau électrique, le projet consiste à construire 450 m de réseau électrique basse tension souterrain pour reprendre 7 branchements en souterrain.

Ce qui permettra de déposer 490m de réseau électrique aérien et 14 poteaux.

Après avoir ouï son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Approuve le projet dont le montant s'élève à 74.000,00€ HT, soit 88.504,00 € TTC
- Demande l'inscription du projet au programme syndical de travaux
- S'engage à inscrire sa participation dans son budget,
- Autorise le SMDE à demander les financements correspondants.
- Versera sa participation qui sera définie ultérieurement par délibération

Raccordement tarif jaune groupe scolaire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux suivants :
 Raccordement Tarif jaune issu du Poste « Voie Verte » du groupe scolaire
 Ce projet s'élève à : 20.000,00 € HT soit 23.920,00€ TTC.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée.

Définition sommaire du projet :

La Mairie sollicite le SMDE pour Raccordement Tarif jaune issu du Poste « Voie Verte » du groupe scolaire. Afin de réaliser ce raccordement, il est prévu de construire 140 m de réseau basse tension en souterrain.

Après avoir ouï son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Approuve le projet dont le montant s'élève à 20.000,00€ HT, soit 23.920,00 € TTC
- Demande l'inscription du projet au programme syndical de travaux
- S'engage à inscrire sa participation dans son budget,
- Autorise le SMDE à demander les financements correspondants.
- Versera sa participation qui sera définie ultérieurement par délibération

Dissimulation réseaux secs rte du puit d'agathe

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux suivants :
Dissimulation coordonnée de réseaux de communication ou pour travaux d'éclairage public coordonné Route du Puits d'Agathe – RD 205

Ce projet s'élève à : 34.150,00 € HT soit 40.843,40€ TTC.

Après avoir ouï son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Approuve le projet dont le montant s'élève à 34.150,00€ HT, soit 40.843,40 € TTC et demande au syndicat de lancer les démarches administratives correspondantes.
- S'engage à inscrire sa participation dans son budget,
- Autorise le SMDE à demander les financements correspondants.
- Versera sa participation qui sera définie ultérieurement par délibération

Eclairage public rte du puit d'agathe

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux suivants :

Eclairage public Route du Puits d'Agathe – RD 205

Ce projet s'élève à : 39.960,00 € HT soit 47.792,16€ TTC.

Après avoir ouï son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Approuve le projet dont le montant s'élève à 39.960,00€ HT, soit 47.792,16 € TTC
- Demande l'inscription du projet au programme syndical de travaux
- S'engage à inscrire sa participation dans son budget,
- Autorise le SMDE à demander les financements correspondants.
- Versera sa participation qui sera définie ultérieurement par délibération

Acquisition Parcelle B 703 pour giratoire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr DELOR Francis est disposé à vendre la parcelle section B N° 723 afin que puisse se construire le giratoire desservant de la future zone d'activité.

L'Assemblée,

Considérant que cette parcelle fait obstacle au lancement de la création du giratoire, desservant la future zone d'activité génératrice de nombreux emplois.

Considérant le plan parcellaire établi par le Conseil Général

Considérant l'estimation des services fiscaux

Considérant que cette transaction est de nature à éviter la procédure d'expropriation

Décide à l'unanimité :

-l'acquisition de la parcelle section B N° 723 d'une superficie de 2.755 m² à Mr DELOR Francis pour un montant de 11.020 € pris sur le compte 2118 programme 70

-d'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment l'acte notarié correspondant.

ATESAT DDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que en application des critères d'éligibilité définis par la loi N° 2001-1168 du 11/12/2001 et le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune de Sernhac a été déclaré éligible à l'ATESAT par arrêté préfectoral en date du 04/08/2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- De bénéficier de l'Assistance technique fournie par l'Etat dans les domaines de l'aménagement, de l'Habitat, de la voirie et des ouvrages d'art, à compter du 1^{er} janvier 2010.
- D'approuver le projet de Convention établi par la Direction Départementale de l'Equipement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite Convention

Convention spectacle fédérateurs Nîmes Métropole

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Convention de Partenariat pour la programmation de spectacles à intervenir entre NIMES METROPOLE et la commune de Sernhac.

Après en avoir entendu l'exposé, l'Assemblée, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de convention de partenariat à intervenir entre NIMES METROPOLE et la commune pour l'organisation de spectacles fédérateurs en 2010
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la ou les Conventions à venir

Convention spectacles valorisant les traditions régionales

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Convention de Partenariat pour la programmation de spectacles valorisant les traditions régionales à intervenir entre NIMES METROPOLE et la commune de Sernhac.

Après en avoir entendu l'exposé, l'Assemblée, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de convention de partenariat pour la programmation de spectacles valorisant les traditions régionales à intervenir entre NIMES METROPOLE et la commune de Sernhac en 2010
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la ou les Conventions à venir.

Adhésion de la commune de Collias au SI « Point Info services »

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de la commune de Collias pour son adhésion au Syndicat Intercommunal Emploi Réinsertion par délibération du 15/09/2009 qui a son siège à Remoulins.

Après en avoir entendu l'exposé, l'Assemblée, à l'unanimité décide :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Collias au Syndicat intercommunal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Charte aménagement des point d'arrêt de Nîmes Métropole

Monsieur le Maire fait lecture de la charte d'aménagement et de mise en accessibilité des points d'arrêts des transports collectifs de Nîmes Métropole

Après en avoir entendu l'exposé, l'Assemblée, à l'unanimité décide :

- D'approuver la charte d'aménagement et de mise en accessibilité des points d'arrêts des transports collectifs de Nîmes Métropole.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Convention Centre de Loisirs

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention à établir entre la commune et les communes de Meynes et St Bonnet afin de définir l'organisation et la participation financière au centre de loisirs pour enfants dans le cadre du contrat enfance signé avec la CAF du Gard.

Après en avoir entendu l'exposé, l'Assemblée, à l'unanimité décide :

- D'approuver la dite Convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention et tous documents s'y rapportant.

Détermination des taux de promotion

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (EN %)
Rédacteur	Rédacteur chef	100 %
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100 %
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Le Conseil Municipal,

Adopte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus et crée les emplois suivants : Rédacteur Chef, Adjoint Administratif 1^{er} classe, ATSEM principal de 2^{ème} classe .

Mise à jour du régime indemnitaire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour la délibération du 25 juillet 2006 instaurant un régime indemnitaire au profit des agents de la collectivité compte tenu des passages de :

ATSEM 1^{er} classe en ATSEM Principal de 2eme classe

Agent Administratif en Adjoint Administratif de 1^{er} classe

Adjoint Administratif Principal en Rédacteur Chef .

Agents Techniques en Adjointes Techniques

Il propose :

-De conserver le régime indemnitaire

-De l'appliquer aux nouveaux grades ci-dessus

-De suspendre les primes et indemnités en cas de maladie cumulée à partir du 15^{ème} jour

Il précise :

Que le versement de ces avantages interviendra mensuellement ou annuellement :

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6411-6413-6453-6336,

Que la revalorisation des barèmes et taux applicables aux fonctionnaires d'Etat s'appliquera automatiquement, sans nouvelle délibération.

Que les crédits afférents au crédit global de chaque prime, déterminés par grade, seront modifiés en fonction de l'évolution du tableau des effectifs, sans nouvelle délibération (hormis de nature budgétaire).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le principe de mise à jour du régime indemnitaire.

Demande de réserve parlementaire gros œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un groupe scolaire pour un montant de 1710803.26 € HT hors démolition et réseaux.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 1.710.803,26 € HT

Subvention Etat (DGE) :684.321,00 € HT

Subvention Conseil Régional : 171.080,00 € HT

Réserve parlementaire :15.000,00 € HT

Part Communale :855.402,26 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le plan de financement proposé,
Décide à l'unanimité,

-De solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE)

-De solliciter l'aide du Conseil Régional dans le cadre de son soutien à l'aménagement du territoire.

De solliciter Monsieur le Député dans le cadre de sa réserve foncière.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Convention pour le giratoire avec le Conseil Général

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention à établir entre la commune et le Conseil Général afin de définir le financement, l'étude, la réalisation, la gestion et l'entretien de l'aménagement du carrefour RD 986/RD205 en giratoire.

Après en avoir entendu l'exposé, l'Assemblée, à l'unanimité décide :

-D'approuver la dite Convention.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention et tous documents s'y rapportant.

Tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite :

-à la réussite à l'examen de rédacteur chef territorial, et à l'avis de la CAP en date du 08 décembre 2009, il y aurait lieu de créer un emploi de Rédacteur chef et de supprimer un emploi de rédacteur à temps complet

- à la restructuration des effectifs de recourir à des recrutements de contrats aidés

- à la continuité du service (centre de loisir et autres) de recourir au recrutement d'auxiliaire

Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il expose qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de créer à compter du 1^{er} Janvier 2010 un emploi de Rédacteur chef à temps complet dont la durée hebdomadaire de service sera de 35 heures.

Décide à l'unanimité, de créer des emplois supplémentaires pour la continuité du service dans la limite ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Dit que le tableau des effectifs de la filière du personnel communal sera à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Grade des cadres d'emploi	:	Effectifs
-----	-----	-----
Garde Champêtre	:	0
Auxiliaire	:	9
Rédacteur chef	:	1
Adjoint administratif	:	2
Adjoint technique	:	7
ATSEM	:	1
Contrat aidé	:	15

Dit que les crédits correspondants seront prévus aux articles 6336, 6411, 6451 et 6453 du budget principal.

Demande de réserve parlementaire restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'équipement de la restauration scolaire pour un montant de 10.137,00 € HT.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant des équipements : 10.137,00 € HT

Réserve parlementaire :5.000,00 € HT

Part Communale :5.137,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le plan de financement proposé,
Décide à l'unanimité,

- De solliciter Monsieur le Sénateur dans le cadre de sa réserve foncière.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Levée de la séance 22 h00